

Loi sur les douanes

tre de garder le bill à la Chambre et de lui faire franchir toutes les étapes. Voilà pourquoi je propose qu'on ne l'envoie pas à un comité de la Chambre mais qu'on gagne beaucoup de temps en en confiant l'étude au comité plénier. Je crois toutefois que le ministre devrait nous donner de plus amples renseignements.

M. l'Orateur adjoint: J'en déduis que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait sous forme d'un rappel au Règlement une proposition qui recommande de soumettre ce bill à l'étude du comité plénier plutôt que de le renvoyer au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'avais fait cette proposition officieusement mais comme il y a eu entente là-dessus, j'ai supposé que les dispositions nécessaires avaient été prises. Toutefois, s'il faut que je présente une motion modificatrice à cette fin, je suis bien prêt à le faire. Par contre, elle pourrait émaner du côté des ministériels. Si le ministre ou quelqu'un d'autre en son nom voulait présenter cette motion recommandant que le bill soit lu pour la deuxième fois envoyé au comité plénier pour y être étudié aujourd'hui, je serais heureux de l'appuyer.

M. l'Orateur adjoint: Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur le même sujet du rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'on sache qu'au moins un député de notre parti désire traiter du bill alors que nous en sommes encore à l'étape de la deuxième lecture. Lorsque le bill aura été lu pour la deuxième fois, nous accepterons qu'il soit déferé au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au ministre du Revenu national (M. Stanbury) à propos du même rappel au Règlement.

M. Stanbury: Le gouvernement est d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: J'en conclus que la Chambre consent unanimement à modifier l'ordre. En conséquence, lorsque la motion sera mise en délibération, le ministre proposera que le bill soit lu pour la deuxième fois et soit déferé au comité plénier. La parole est au député de Scarborough-Ouest (M. Harney).

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, après la très compétente et très satisfaisante présentation que le ministre a donnée au bill, j'ai été tenté de prendre la parole et de dire tout simplement «Nous sommes d'accord». Je dis cela même si nous avons toujours évité de ce côté-ci de la Chambre d'être d'accord avec qui que ce soit, même avec des adultes consentants. Toutefois, les observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ont peut-être soulevé plus de questions qu'elles n'en ont résolues. Par exemple, je suis complètement confondu et stupéfié par ce qu'il a voulu dire lorsqu'il a parlé de contrebande inutile. Je n'ai aucune idée de ce que peut être la contrebande inutile. Je sais ce qu'est la contrebande mais en vertu de quelle définition de la loi peut-il y avoir contrebande inutile, je ne puis dire. C'est pourquoi j'attends l'étape du comité avec une vive impatience.

● (1240)

J'allais citer quelques lignes de Pope, mais je crois qu'il est préférable de ne pas le faire. Peut-être que lorsque

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

nous en arriverons à l'étude du bill article par article, je pourrai faire des commentaires vers par vers.

Nous estimons qu'il s'agit là d'un amendement nécessaire et judicieux. La seule question que nous désirons soulever est la suivante: grâce à cette mesure, le service douanier concernant les biens transportés par voie maritime sera-t-il le même pour les biens transportés par voie aérienne, ferroviaire et routière? Dans l'affirmative, selon les observations du ministre, la loi sera appliquée de façon parfaitement conséquente.

Si confondus que nous soyons, je terminerai en disant que bien qu'un million de dollars aujourd'hui n'ait pas la valeur qu'il avait il y a quelques années lorsqu'un des ministériels avait dit «Que vaut un million?» c'est toujours une grosse somme. Je ne crois pas que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) le nie. De ce côté-ci de la Chambre, nous consentons à la deuxième lecture.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. McCleave.)

M. le président: La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du bill C-189, tendant à modifier la loi sur les douanes. Il n'y a qu'un article dans ce bill. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, ayant posé un certain nombre de questions au ministre lors du débat de deuxième lecture et ayant prévu recevoir quelques réponses, on ne peut s'attendre à ce que nous adoptions immédiatement l'article 1, parce que ce bill ne contient qu'un seul article. Pendant que les hauts fonctionnaires du ministre arrivent à la Chambre afin de fournir, peut-être, certains renseignements techniques, le ministre pourrait en profiter pour faire des commentaires d'ordre général et nous exposer ce qu'il sait. Nous espérons aussi entendre le député de Scarborough-Ouest. Je me suis étonné qu'il ait dit qu'on lui avait donné un préavis très insuffisant et qu'il n'avait même pas le numéro du bill. Je sais que les questions douanières n'entrent pas parmi ses fonctions ordinaires. Il aurait vraiment dû nous faire des citations. C'est toujours bien agréable de l'entendre quand il puise dans sa vaste culture littéraire et prononce un discours plein d'intérêt et d'humour. A l'étape précédente nous avons déploré l'absence de l'humour dont il égale les débats; peut-être fera-t-il à cette étape-ci ce qu'il a suggéré.

Mr. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne le tentez pas.

M. Harney: Merci, monsieur le président. Je n'avais réellement pas l'intention de citer des vers. Mais puisque j'ai été invité à le faire, je ne puis y résister. En écoutant les propos du député d'Edmonton-Ouest, je me suis rappelé les vers suivants de Pope:

Dullness is ever apt to magnify,
As things loom large which we see through fog descri

M. le président: Je rappelle aux députés que la discussion porte sur l'article 1.